



Procès-verbal n° 58 du 13 novembre 2025
Conseil intercommunal des Services Industriels de Terre Sainte et Environs (SITSE)
Législature 2021 – 2026

Président du Conseil : M. Dirk Engels

Le Président ouvre la séance à 20h00 dans la salle de conférence des SDIS à Founex et souhaite chaleureusement la bienvenue à tous les membres de l'assemblée.

Le Président laisse la parole à Madame Mathilde Van Beneden qui a souhaité informer le conseil de sa décision d'entamer une transition de genre avec tous les changements que cela implique et souhaite pouvoir continuer d'avoir les mêmes relations respectueuses et bienveillantes, ici lors des conseils et séances.

Le Président souhaite la bienvenue à Mathilde et la remercie pour le courage dont elle a fait preuve pour nous annoncer cela.

Ordre du jour :

Administration et but principal, épuration (11 communes)

1. Appel.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Mutations.
4. Assermentations.
5. Approbation du procès-verbal n° 57 du 12 juin 2025.
6. Communications du bureau.
7. Communications du Comité de direction.
8. Préavis n° 278/2025, relatif au budget 2026
9. Préavis n° 276/2025, relatif à l'acquisition du CAD des Rojalets pour un montant maximum de CHF 2'250'000 TTC.
10. Divers et propositions individuelles.

1^{er} but optionnel, Eau potable (9 communes)

11. Préavis n° 279/2025, relatif au soutien financier par les SITSE à hauteur de CHF 33'000.- pour les deux projets suivants :
 - CHF 15'000.- au projet d'eau potable et hygiène dans les écoles et les marchés dans la région de la Grand'Anse en Haïti.
 - CHF 18'000.- au projet de mise en place d'adductions d'eau gravitaire, reboisement et amélioration de l'hygiène dans le village de Ambohitsitakatra, commune rurale d'Ambatomanjaka, région d'Itasy, Madagascar.
12. Divers et propositions individuelles.

2^{ème} But optionnel, collecte et évacuation des EC/EU (9 communes)

13. Préavis n° 280/2025, relatif à une demande de crédit de CHF 192'960.- TTC pour l'amélioration de l'évacuation des eaux usées aux Perrières à Coppet.
14. Divers et propositions individuelles.

Administration et 1^{er} but principal : épuration (11 communes)

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel. Sur 58 membres et 12 membres remplaçants convoqués, 39 membres sont présents.

- 21 membres sont excusés.
- 10 membres ne sont pas excusés. M. Kareem Khan, Chavannes-de-Bogis, M. Christian Peter, Commugny, M. Thomas Marchand, Coppet, M. Hans-Peter Zbinden, Coppet, Mme Antonella Christin, Coppet, Mme Caroline Muller, Founex, M. Alexandre Galletet, Founex, M. Bernard Gaud, Mies, M. Christophe Kappeler, Crassier, M. Robert Middleton, Crans.

Le quorum étant atteint et toutes les communes représentées, le Conseil peut valablement siéger.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président annonce que le Conseil a reçu un nouvel ordre du jour avec la correction suivante au point 8 : relatif au budget 2026 et non 2025.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Mutations

Démissions :

M. Dirk Engels annonce la démission de Mme Lynn Frydman Kuhn de la délégation variable de la commune de La Rippe, pour laquelle la commune doit élire un ou une remplaçante.

Admissions :

M. Dirk Engels annonce l'admission de Mme Stéphanie Meier de la délégation fixe de la commune de Mies en remplacement de M. Guy Dérias. Cela avait déjà été annoncé lors du conseil du 12 juin 2025 mais Mme Meier n'était pas présente. Elle sera assermentée aujourd'hui.

Jack Sheldon remplace Madame Morgan et est déjà assermenté.

Elections :

Il n'y a pas d'élection

4. Assermentations

M. Dirk Engels procède à l'assermentation dans les règles des personnes suivantes :

- Monsieur Duhoux Laurent de la commune de Crans à la délégation variable
- Madame Pochon Milène de la commune de Crans à la délégation variable
- Madame Stéphanie Meier de la commune de Mies à la délégation fixe
- Monsieur Richard Jean-Luc de la commune de Crassier à la délégation variable

5. Approbation du procès-verbal n° 57 du 12.06.2025

La lecture de ce procès-verbal n'est pas demandée, les conseillers et conseillères l'ayant reçu par courriel.

Monsieur Steib Martin de la commune de Coppet a envoyé un mail à Mme Corinne Camillo le 3 juin pour s'excuser mais il est inscrit comme non-excuse. De plus il faut

enlever la majuscule à « Assurance » à la page 8 et enfin, page 9 le mot « canton » doit s'écrire avec une majuscule.

Le Président remercie Monsieur Steib et l'informe que les corrections seront faites et suggère qu'à l'avenir, ce genre de demande de corrections soit formulé au moins 48 heures avant la séance.

Le procès-verbal est approuvé à la majorité.

6. Communications du bureau

Le PV d'archives de changement de secrétaire du Conseil intercommunal a été envoyé aux membres du Conseil.

Communication concernant le 1, 2, 4-triazole : Monsieur Claude Hilfiker : Une communication cantonale a annoncé la présence du polluant 1, 2, 4-triazole dans les eaux du lac. Cette annonce, jugée surprenante tant sur la forme que sur le timing, a suscité des interrogations, notamment en raison d'un message contradictoire pour le public : le polluant est présenté comme problématique, tout en affirmant que l'eau reste potable.

Les discussions internes ont permis de préciser que la source probable de la pollution ne provient pas des réseaux de distribution, mais d'une zone industrielle située dans le canton du Valais. Dans ce contexte, une démarche juridique menée par la Ville de Lausanne a été rejointe, avec procuration donnée pour représenter les SITSE, afin d'identifier le responsable et d'en assumer les conséquences juridiques et financières.

Par ailleurs, un rapport de l'Office de la consommation (OFCO) a été reçu, indiquant la constatation de la pollution et exigeant une réponse sous 30 jours sur les mesures envisagées pour y remédier.

Un courrier a été envoyé pour rappeler que la situation est prise très au sérieux, tout en soulignant qu'il n'existe pas de solution simple et immédiate, et que ces coûts ne nous incombent pas nécessairement. L'objectif est donc d'avancer sur deux axes : poursuivre le travail engagé et collaborer avec les autres distributeurs d'eau impactés, notamment la Ville de Lausanne, afin de trouver des solutions réalistes. Celles-ci nécessiteront toutefois du temps et des moyens financiers importants pour être mises en œuvre.

Monsieur Stefan Breugelmans : Concernant le triazole, aucun traitement n'est effectué sur l'eau du lac, si bien que les concentrations mesurées dans le réseau correspondent à celles du lac, avec des effets de dilution variables selon les communes. Les communes du haut bénéficient d'eau de sources et présentent des concentrations plus faibles, parfois inférieures aux normes, tandis que les communes du bas restent plus exposées. Les analyses ont lieu régulièrement afin de suivre l'évolution de la molécule dans le réseau. A court terme, les marges de manœuvre sont limitées : la seule mesure possible consiste à favoriser autant que possible les sources alternatives au lac.

Dans ce contexte, les travaux de recaptage en cours à la Rippe sur les sources du Bornet et de la Combe ont conduit à maintenir provisoirement la source du Bornet en exploitation, afin de garantir l'approvisionnement jusqu'à la remise en service de la source de la Combe. Une fois celle-ci opérationnelle, la source du Bornet sera arrêtée pour permettre les travaux prévus.

Madame Bujard de la commune de la Rippe : La problématique a-t-elle été complètement éradiquée à la source ? Est-ce que les vannes ont été fermées ?

Monsieur Stefan Breugelmans : Cette molécule n'est détectable que depuis quelques années. Elle a été trouvée également en Belgique et dans certaines zones en France. Le Canton a décidé de lancer l'étude que récemment. Nous ne savons pas si les vannes ont été fermées sur le lieu de pollution.

Monsieur Ernesto Stahl de la commune de Commugny : D'où vient l'eau de Commugny ?

Monsieur Stefan Breugelmans : Sur une année typique 25% d'eau de source et 75% eau du lac. En hiver, 70% eau de source et 30% eau du lac. Les villages du haut seront les premiers servis en eau de source. Le surplus de cette eau arrive ici dans les réservoirs et il y a un mélange avec de l'eau du lac et de l'eau de source et c'est ce mélange qui va vers le bas.

Monsieur Jean-Pierre Streit de la commune de Mies : A part cette pollution, il y a de la pollution qui va sur la Versoix avec les travaux cantonaux entre Chavannes-de-Bogis et Chavannes-des-Bois. Qu'est-ce qui en est avec les produits qui sont posés au bord de la route.

Monsieur Stefan Breugelmans : Les SITSE ne sont pas mis cause. C'est en lien avec les travaux cantonaux de la RC7. C'est les travaux de pose d'une canalisation qui récupère les eaux de pluie de la route qui doit ramener ces eaux vers la Versoix qui en est la cause. Une procédure est en cours entre le service environnement du Canton et la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes). La procédure est cours pour savoir qui est responsable de la situation.

Monsieur Stéphan Comminot de la commune de Chavanne des Bois : Est-ce que les SITSE vont récupérer ces canalisations dans le futur ?

Monsieur Stefan Breugelmans : Absolument pas.

Madame Mathilde Van Beneden de la commune de Commugny : Vous avez très bien résumé la situation qui est que de nombreux micropolluants sont potentiellement présents et que d'une part, soit on apprend à pouvoir les détecter ou d'autre part la réglementation évolue et nous incite à commencer à chercher à détecter mais ce qui se passe là avec le triazole semble montrer quelque chose qui nécessite d'agir vraiment de manière commune entre tous les distributeurs d'eau. Est-ce que cela pourrait ouvrir une collaboration entre tous les distributeurs d'eau autour du lac pour se concerter pour aller de l'avant. Le but est de faire les choses de manière concertée.

Monsieur Claude Hilfiker : C'est ce que nous recherchons. Voir quelles sont les technologies qui existent, malheureusement jusqu'à ce jour, à part l'osmose inverse qui est difficile à réaliser à échelle industrielle, il n'y a à notre connaissance pour l'instant pas d'autre mesure connue qui permette d'agir par rapport à cette molécule. Il y a d'autres molécules dont on parle moins en ce moment qui posent également problème (PFAS, teflon).

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, Monsieur le Président Dirk Engels rappelle que les commissions ont droit à un repas une fois par an payé par les SITSE pour les remercier pour leur travail.

7. Communication du Comité de direction

Monsieur Claude Hilfiker, Président du Comité de direction, souhaite parler un peu des préavis à l'ordre du jour qui couvrent une large fourchette de montants, allant de CHF 33'000.- à CHF 2'250'000.-. Des écarts qui s'expliquent par la nature des projets et seront discutés lors des débats. Une attention particulière est portée au petit préavis, notamment celui lié au « centime de l'eau », destiné à financer des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement dans des pays défavorisés.

Malgré les enjeux locaux et techniques actuels, l'importance de soutenir l'accès à l'eau potable dans ces régions est soulignée comme essentielle pour la santé et la qualité de vie. Enfin, à l'approche de la fin de la législature, les échanges constructifs au sein du groupe sont salués, ainsi que l'engagement collectif pour améliorer les services, avec un encouragement adressé aux membres à se représenter ou à susciter de nouvelles candidatures.

8. Préavis n° 278/2025, relatif au budget 2026

La parole est donnée à Monsieur Cédric Balmat, boursier, pour la présentation détaillée du budget 2026.

Le budget 2026 prévoit une utilisation de CHF 172'600.- du fonds de réserve divers STEP, une utilisation de CHF 334'350.- du fonds de réserve travaux futurs collecteurs et une utilisation de CHF 445'450.- du fonds de réserve pour travaux futurs eau.

Globalement, une utilisation de CHF 952'400.- est donc prévue sur les fonds de réserve des SITSE en 2026.

La répartition des frais administratifs a été modifiée sur le budget 2026. Par rapport au budget 2025, la part attribuée à l'exploitation de la STEP passe de 30 % à 20%, celle attribuée à l'exploitation du réseau des collecteurs passe de 30% à 35% et celle attribuée à l'exploitation de l'eau potable passe de 40% à 45%. Ces changements reflètent la tendance observée.

En dehors de ce qui précède, aucun changement significatif n'est prévu pour l'année 2026.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des finances est lue par M. Gambazzi de la commune de Bogis-Bossey qui tient à remarquer que ce budget s'inscrit dans une continuité par rapport aux exercices précédents qui relèvent que les variations importantes sont bien renseignées dans le préavis, pour rappel la commission souhaite également pour les prochains exercices disposer d'une vue plus synthétique des variations en pourcent au moyen d'un trafic. En conclusion la commission des finances recommande d'accepter le budget 2026 tel que présenté.

La discussion est ouverte :

Rien à signaler.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

Le préavis n° 278/2025 susmentionné est accepté à l'unanimité.

9. Préavis n° 276/2025, relatif à l'acquisition du CAD des Rojalets pour un montant maximum de CHF 2'250'000.- TTC

Le Préavis est présenté par M. Stefan Breugelmans.

Ce préavis concerne le chauffage à distance installé il y a quelques années du côté du collège des Rojalets.

En 2016, un projet commun a été lancé entre les SITSE, Romande Energie et ARSCO afin d'alimenter en chaleur le collège des Rojalets ainsi que plusieurs bâtiments situés plus bas. Les SITSE ont investi environ CHF 600'000.- pour la pose de conduites. Le système fonctionne par récupération de la chaleur des eaux épurées qui descendent au lac.

Cette énergie primaire alimente des pompes à chaleur installées aux Rojalets, lesquelles produisent ensuite de la chaleur distribuée via une boucle interne vers les bâtiments raccordés.

En 2018, lors de la mise en service de l'installation, un contrat de rachat du chauffage à distance a été conclu avec Romande Énergie pour une durée de 8 ans (2018–2026). Ce contrat est dégressif : plus les années passent, plus le prix de rachat diminue. À l'échéance, le montant de rachat se situe légèrement en dessous de 2 millions de francs.

La commune de Coppet souhaite aujourd'hui développer ce réseau de chauffage à distance, notamment pour alimenter le Vieux-Bourg. Un appel d'offres a été lancé auprès de plusieurs investisseurs ; deux entreprises se sont démarquées : Romande Énergie et Énergie 360°, cette dernière ayant finalement été retenue grâce à une proposition intégrant une plus grande part d'énergies renouvelables.

Pour que le projet soit viable, Énergie 360° doit également exploiter l'installation existante. Les pompes à chaleur actuelles disposent encore d'une marge d'exploitation d'environ 30 à 40 %, ce qui signifie qu'une partie de l'énergie disponible n'est pas encore utilisée. L'objectif est donc d'exploiter pleinement l'installation actuelle, puis d'augmenter la puissance du réseau à l'avenir.

Les SITSE étant les seuls à disposer d'un contrat de rachat avec Romande Énergie, ils sont également les seuls à pouvoir racheter l'installation selon les conditions initiales. Le préavis prévoit donc un rachat pour CHF 2'250'000.-. Toutefois, cette opération sera neutre financièrement pour les SITSE, car l'installation sera immédiatement revendue à Énergie 360°.

Les avantages du projet sont doubles :

- Pour la commune de Coppet : développement des énergies renouvelables et solution de chauffage durable pour la population, notamment dans le Vieux-Bourg où les alternatives sont limitées.
- Pour les SITSE : aucun investissement supplémentaire, tout en conservant un revenu lié à la vente d'énergie primaire. Celui-ci passerait d'environ CHF 50'000.- actuellement à environ CHF 65'000.- à terme, grâce à la marge d'exploitation encore disponible.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des finances est lue par M. Bernard Vanderstraeten de la commune de Chavanne-de-Bogis.

La discussion est ouverte

Madame Ulrike Richardson de la commune de Crans : Comment avons-nous fixé ce montant et pourquoi n'est-il pas plus élevé ?

Monsieur Stefan Breugelmans : A l'origine, un tableau de rachat avait été défini dans le contrat. Le prix diminuait chaque année : environ 2.4 millions la première année, 2.3 millions la deuxième, puis de manière dégressive jusqu'à environ 1.9 à 2 millions la huitième année.

Le montant de CHF 2'250'000.- correspond en réalité au maximum acceptable pour que l'opération reste financièrement intéressante pour l'entreprise prête à reprendre l'installation.

En effet, lorsqu'une entreprise rachète une telle infrastructure, elle doit ensuite vendre la chaleur produite aux consommateurs. Pour que l'opération soit viable, le prix de vente de l'énergie ne doit pas dépasser 23 à 24 centimes par kilowattheure. Si le prix de rachat de l'installation est trop élevé, le coût final de la chaleur deviendrait trop important, tant pour les consommateurs que pour l'exploitant.

C'est pour cette raison que le montant a été retenu. Il permet de maintenir un équilibre économique pour le projet tout en restant acceptable pour les futurs utilisateurs.

Madame Ulrike Richardson de la commune de Crans : Pourquoi ce montant n'est-il pas dans le budget 2026 ?

Monsieur Stefan Breugelmans : En principe, les préavis sont distincts des budgets de fonctionnement qui vous ont été présentés. De plus, ils font généralement l'objet d'un amortissement. Toutefois, ce ne sera pas le cas ici, puisque l'opération sera finalement neutre sur le plan financier : le coût final étant nul, aucun amortissement ne sera nécessaire.

Monsieur Stéphan Comminot de la commune de Chavannes-des-Bois : Dans le rapport de la commission, il était indiqué que la Commission des finances recommande qu'un accord écrit, sous forme de contrat, soit signé entre les SITSE et Energie 360 avant toute transaction. Ce contrat existe-t-il déjà ?

Monsieur Stefan Breugelmans : A l'heure actuelle, aucun contrat n'a encore été signé, ce qui signifie qu'aucun rachat ne pourra avoir lieu tant que cet accord n'est pas formalisé.

Energie 360° doit d'abord soumettre le projet à son Conseil d'administration dont la séance aura probablement lieu demain. En fonction du résultat du vote de ce soir, s'il est favorable, la procédure de contractualisation pourra alors être engagée.

Nous avons toutefois souhaité vous présenter ce préavis dès maintenant, car le contrat de rachat actuel prévoit un délai maximal. Celui-ci arrive à échéance au début de l'année prochaine.

Monsieur Thomas Morisod de la commune de Founex : Est-ce que la piscine et la patinoire sont reliées au CAD ?

Pourquoi ce réseau n'a-t-il pas été repris directement par les SITSE ou par une société de Coppet, plutôt que par une entreprise externe ?

Monsieur Claude Hilfiker : Pour la deuxième question, celle-ci a été discutée et il avait été envisagé de créer un troisième but optionnel consacré aux énergies renouvelables, ce qui aurait nécessité une modification des statuts.

Cependant, après réflexion, il est apparu que cela serait difficilement réalisable pour les SITSE. En effet, l'organisation est déjà fortement mobilisée par ses missions actuelles et les investissements importants liés à ses trois buts existants. De plus, les compétences spécifiques nécessaires à l'exploitation directe d'un réseau énergétique ne sont pas présentes en interne.

Pour ces raisons, il a finalement été décidé de ne pas reprendre directement ce réseau et de confier son exploitation à une entreprise spécialisée.

Pour la première question, la piscine et la patinoire sont bien reliées au réseau de chauffage à distance. Une extension récente a été réalisée dans le cadre des travaux de finition, avec l'ajout de deux nouveaux échangeurs de chaleur, permettant notamment de produire le froid nécessaire pour la patinoire.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

Le préavis n° 276/2025 susmentionné est accepté à l'unanimité.

10. Divers et propositions individuelles pour le but principal

Rien à signaler.

1^{er} but optionnel, Eau potable (9 communes)

11. Préavis n° 279/2025, relatif au soutien financier par les SITSE à hauteur de CHF 33'000.- pour les deux projets suivants :

- **CHF 15'000.- au projet d'eau potable et hygiène dans les écoles et les marchés dans la région de la Grand'Anse en Haïti.**
 - **CHF 18'000.- au projet de mise en place d'adductions d'eau gravitaire, reboisement et amélioration de l'hygiène dans le village de Ambohitsitakatra, commune rurale d'Ambatomanjaka, région d'Itasy, Madagascar.**
-

Le Préavis est présenté par Monsieur Claude Hilfiker.

Voici quelques explications, sans entrer dans tous les détails, car la description des deux projets est déjà assez précise.

Ces projets ont des similarités : l'un concerne l'accès à l'eau potable et l'hygiène, l'autre des adductions d'eau gravitaire liées à des actions de reboisement et d'amélioration de l'hygiène. Ils ont été choisis parmi une palette de projets proposés par FEDEVACO, une organisation avec laquelle nous collaborons régulièrement.

Nous avons sélectionné ces projets car ils semblaient les plus pertinents et souvent, ils s'inscrivent dans la continuité d'initiatives déjà lancées (deuxième ou troisième année), permettant de poursuivre ou de finaliser les travaux. FEDEVACO exige toujours des cofinancements : nous ne sommes donc pas les seuls financeurs, mais des cofinancements pour soutenir la poursuite ou la clôture de projets déjà en cours.

Enfin je tiens à souligner que le contexte dans lequel ces projets sont réalisés, par exemple en Haïti est particulièrement difficile. Le travail des ONG locales mérite d'être soutenu financièrement, même modestement.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des finances est lue par M. Monsieur Gambazzi de la commune de Bogis-Bossey.

La discussion est ouverte :

Rien à signaler.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

Le préavis n° 279/2025 susmentionné est accepté à l'unanimité.

12. Divers et propositions individuelles pour le 1^{er} but optionnel, Eau potable (9 communes)

Rien à signaler

2ème but optionnel, Collecteurs EC/EU (9 communes)

13. Préavis n° 280/2025, relatif à une demande de crédit de CHF 192'960.- TTC pour l'amélioration de l'évacuation des eaux usées aux Perrières à Coppet

Le préavis est présenté par M. Stefan Breugelmans.

Le projet concerne les inondations d'eaux usées sur le quartier des Perrières à Coppet, notamment dans certains bâtiments régulièrement touchés depuis 2019-2020. Les inondations affectaient les parkings souterrains, les cages d'ascenseurs et parfois les logements en rez-de-chaussée.

Le problème venait de collecteurs désaffectés, initialement déviés lors de la construction des Perrières pour laisser la possibilité de construire un tunnel sous le Vieux-Bourg, qui n'a finalement jamais été réalisé. Les collecteurs d'eaux usées ne peuvent plus absorber les volumes d'eaux parasites liés aux pluies récentes, plus intenses et concentrées.

La solution mise en œuvre a été de réaffecter et remettre en service le collecteur EU, en le séparant complètement des autres collecteurs. Des travaux de terrassement ont été nécessaires, notamment dans un jardin privé, pour créer un nouveau lien vers le réseau. Depuis leur remise en service, les bâtiments concernés ne sont plus inondés, même lors de pluies importantes.

La partie génie civil de ce chantier est terminée. Il reste la réparation du collecteur proche de la Route Suisse, fissuré, qui sera renforcé avec une gaine résinée, garantissant sa durabilité pour plusieurs décennies. Ces travaux sont prévus dans les mois à venir.

L'objectif du préavis est de séparer l'opération réalisée du préavis 268, encore en cours, pour régulariser les frais déjà engagés et sécuriser définitivement les Perrières.

La conclusion des rapports rédigés par la commission des travaux est lue par M. Antoine Daendliker de la commune de La Rippe et celle de la commission des finances est lue par M. Bernard Vanderstraeten de la commune de Chavannes-de-Bogis.

La discussion est ouverte :

Rien à signaler.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

Le préavis n° 280/2025 susmentionné est accepté à l'unanimité.

14. Divers et propositions individuelles

Monsieur Thomas Morisod de la commune de Founex : Récemment, dans notre commune, nous avons adopté un renouvellement d'un camion du SDIS qui sera électrique et avons appris que les SITSE possédaient des panneaux photovoltaïques sur le toit. Est-ce que les SDIS peuvent recharger leur véhicule sur la production des SITSE ?

Monsieur Stefan Breugelmans : Oui, effectivement c'est tout à fait possible, le seul problème c'est qu'aujourd'hui on est à 100% de taux de consommation. En hiver on aura certainement de l'excédent mais en été c'est impossible qu'on ait encore de l'excédent. Cela peut toutefois être étudié parce qu'il y a potentiellement des projets futurs qui vont arriver et puis à partir de là ça peut certainement être étudié.

Monsieur Stéphan Comminot de la commune de Chavannes-des Bois : Pouvez-vous me rappeler à quel moment, pendant la législature, vous abordez les tarifs de l'eau potable et de l'épuration pour nos citoyens ? L'objectif est de savoir si des modifications sont prévues dans les cinq prochaines années.

Monsieur Cédric Balmat : A ma connaissance, le plan quinquennal est présenté normalement au début de la nouvelle législature. Il s'agit d'une projection financière sur la législature et au-delà avec des alertes sur les collecteurs et les changements de tarification. Cependant, les augmentations ou diminutions ne sont pas toujours fixées à une année précise ; elles peuvent survenir plusieurs fois si la situation financière l'exige. Le plan donne surtout une tendance pour guider les décisions.

Madame Mathilde Van Beneden de la commune de Commugny : Triazole : Vous aviez évoqué, je crois Monsieur Hilfiker, une injonction demandant aux fournisseurs d'eau de revenir dans la norme. Avec la procédure en cours contre Syngenta et les échanges avec Lausanne, cette injonction est-elle toujours d'actualité ? Des mesures ont-elles été mises en œuvre, ou est-ce temporairement en attente le temps d'une coordination plus efficace ?

Monsieur Claude Hilfiker : De notre côté, ce n'est pas en stand-by, nous sommes tous en train de réfléchir et d'échanger, y compris avec les autorités de contrôle cantonales et fédérales. La problématique est connue depuis un certain temps, et nous planifions pour le moment les actions sur un horizon similaire à celui de l'extension prévue de la STEP pour le traitement des micropolluants.

Monsieur Stefan Breugelmans : il ne faut pas oublier que nous sommes en discussion avec les SIG dans le cadre d'autres projets notamment la gestion de l'eau transfrontalière.

Monsieur Claude Hilfiker : Certaines solutions, comme l'osmose inverse, sont techniquement possibles mais limitées : elles nécessitent beaucoup d'eau et une reminéralisation, ce qui les rend peu adaptées à notre échelle. Même si l'apport de triazole était stoppé immédiatement, il faudrait 10 à 12 ans pour que le lac se renouvelle complètement. Nous avons donc un peu de temps pour mettre en place des mesures plus efficaces que le simple renouvellement naturel.

Madame Mathilde Van Beneden de la commune de Commugny : 2ème question liée à la thématique des micropolluants émergents (chlorure de vinyle monomère, PFAS, etc.) Lors d'un précédent conseil intercommunal, j'avais demandé si l'élargissement des analyses était envisagé et il avait été indiqué que c'était en réflexion.

Je remarque que, dans le budget des analyses d'eau, la situation est similaire. Y a-t-il des mesures prévues pour la prochaine campagne, ou cela reste-t-il dans une réflexion globale ? Il me semble important de coordonner ces actions plutôt que de les faire chacun de notre côté.

Monsieur Stefan Breugelmans : Concernant les analyses, les budgets restent similaires aux années précédentes. Pour les micropolluants, nous effectuerons 1 à 3 analyses par an à différents points du réseau : eau brute du lac, sources et réseau distribué.

Le triazole sera désormais analysé systématiquement ; jusqu'à récemment, les échantillons étaient envoyés via la Régie des eaux du pays de Gex (REOGES) en France, qui est actuellement le seul laboratoire à proximité capable de le mesurer. Le polychlorure de vinyle sera également intégré aux analyses, notamment dans les zones à risque liées aux tuyaux en plastique anciens. Les PFAS et une quarantaine d'autres micropolluants font aussi l'objet de contrôles réguliers.

En général, les concentrations des micropolluants évoluent lentement. Les nouveaux composés identifiés dans les publications ou médias seront intégrés au fur et à mesure dans notre programme d'analyses.

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Dirk Engels clôt la séance à 21h40 et invite les conseillers à partager un apéritif.

Pour le Conseil intercommunal des SITSE :

Le Président
Dirk Engels

La secrétaire
Maud Genjto



Founex, le 10 décembre 2025/mg